



**MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Paris, le 3 février 2022

Le Conseil National des Violences Intra Familiales (CNVIF) et le Ministère chargé des Sports s'engagent pour repérer, sensibiliser, et accompagner les sportives et sportifs victimes et lutter conjointement contre les violences dans le sport.

Bien que le sport soit d'abord un lieu contribuant au développement positif des jeunes et à leur émancipation, il est aussi malheureusement le reflet des maux de notre société et n'échappe pas à diverses manifestations de violences, dont les agressions sexuelles.

La cellule dédiée aux recueils de signalements ouverte par le ministère en janvier 2020 a relevé près de 650 signalements depuis sa mise en place.

Tous les sports et tous les territoires sont concernés.

Partant d'une volonté partagée que le sport ne soit pas une source de malveillance, qu'il est indispensable au bon développement de l'enfant, qu'il est important de donner une place au sport comme moyen de reconstruction d'une victime, et conscient d'avoir une responsabilité pour lutter contre ce fléau, la présidente du CNVIF, Marie-Pierre GLAVIANO-CECCALDI et la ministre chargée des Sports, Roxana MARACINEANU, ont signé, ce jeudi 3 février, une convention de partenariat autour de projets communs.

Précisément, la convention engage les deux parties autour des objectifs suivants :

- Reconnaître et former les acteurs du champ sportif comme des acteurs du repérage et d'accompagnement des mineurs victimes de violences et notamment dans le contexte intrafamilial ;
- Intégrer le sujet du champ sportif dans une démarche de recherche sur les auteurs de violences intrafamiliales ;
- Inscrire les activités physiques et sportives parmi les moyens de reconstruction des victimes de violences intrafamiliales ;
- Agir sur le développement d'une pratique sportive respectueuse de la santé, notamment par la lutte contre toutes les formes de violences, notamment sexuelles ;
- Prendre en compte les spécificités du champ sportif au titre des activités de loisirs très fréquemment choisies par les familles, dans les formations de la branche santé ;
- Informer sur les procédures administratives Sport comme outil de signalement pour les non-professionnels de santé.

Dans ce cadre, le CNVIF, qui est composé de plus de 60 membres institutionnels et experts issus des milieux de la santé, de la justice et du droit, du secteur associatif d'aide aux victimes, et d'élus, s'engage à communiquer largement sur les politiques du ministère chargé des Sports menées dans le champ de la lutte contre les violences et en particulier les violences sexuelles en ce qu'elles peuvent relever aussi de violences intrafamiliales ou/et peuvent justifier un suivi en lien avec la famille. Il collaborera également aux travaux du ministère, répondra aux demandes d'avis, accompagnera les nouveaux dispositifs et encouragera les acteurs du sport à devenir des acteurs du dépistage.

« Après l'engagement des Conseils nationaux de l'Ordre des médecins et des masseurs-kinésithérapeutes, je suis très heureuse de signer aujourd'hui une convention avec le CNVIF qui fixe des actions concrètes pour la formation des soignants aux enjeux de la détection des violences dans le champ sportif et de l'accompagnement des victimes. Le Ministère et le CNVIF vont partager leurs travaux et leurs outils, en faveur d'un sport plus sûr. » Roxana Maracineanu, ministre déléguée chargée des Sports.

« Le CNVIF s'associe avec force dans cet enjeu prioritaire qu'est la lutte contre les violences dans le champ sportif. La convention que nous signons aujourd'hui nous permet de mettre en commun nos expertises respectives dans un seul but : l'aide aux victimes. » Dr Marie-Pierre Glaviano-Ceccaldi, présidente du CNVIF.

Le CNVIF est une instance indépendante pluridisciplinaire inter institutionnelle, regroupant des professionnels du secteur de la santé, de la justice, des élus, les forces de sécurité intérieure, et le secteur associatif, dont le champ d'action est la lutte contre les violences au sein de la famille.

Les missions du CNVIF sont d'émettre des avis et recommandations ainsi que des modules d'application utiles dans la lutte contre les violences intra familiales, d'améliorer le dépistage et le repérage de toutes formes de violences, d'évaluer l'efficacité des mesures et de proposer des améliorations pour parfaire les prises en charge

www.cnvif.fr

Contacts presse

Secrétariat Presse

Cabinet de la Ministre déléguée aux sports

Tél : 01 40 45 90 15

Mél : sec.presse.sports@sports.gouv.fr

Jérôme Bertin

Délégué aux relations extérieures du CNVIF

jbertain@france-victimes.fr